

Compte-Rendu du Conseil municipal Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Martine DUMONT, maire ;

Début de séance : 19h00

Présents :

Messieurs les adjoints : Christian MARCOU, Philippe SIMON.

Mesdames et Messieurs les conseillers : Jean-Pierre BERGEAL, Loïc COUDERT, Marina VIDAL DA GAMA et Sandrine DEVEAUD.

Absent excusé : Monsieur Jean-Marc PIESSET,

Absent : Monsieur Antoine PERRIER

Procurations :

Madame Martine DUMONT à Jean-Pierre BERGEAL

Monsieur Jean-Marc POUGET à Philippe SIMON

Election du secrétaire de séance : Loïc COUDERT

Voté à l'unanimité

DELIBERATIONS

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023.

Lecture et approbation du compte-rendu.

Voté à l'unanimité

• PRORATISATION DU SALAIRE DES ATSEM DANS LE CADRE DU RPI SADROC/SAINT-BONNET-L'ENFANTIER/SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER

Monsieur le 1er adjoint rappelle au Conseil Municipal que, faisant suite aux différentes réunions qui se sont tenues en année 2021 avec les Maires et les élus chargés des affaires scolaires des communes de Sadroc, Saint-Bonnet-L'Enfantier et Saint-Pardoux-L'Ortigier, une convention a été établie entre les communes du RPI. Il a été convenu que les salaires se rattachant à l'emploi des ATSEM (Ecole de Saint-Bonnet-L'Enfantier et Ecole de Saint-Pardoux-L'Ortigier) seraient remboursés à la collectivité employeur par chacune des parties au prorata du nombre d'enfants résidant sur chaque commune.

Pour l'année scolaire 2023 / 2024, et concernant l'école de Saint-Pardoux-L'Ortigier, le coût par enfant, pour ce qui est du salaire des ATSEM, s'élève à 1 206,48 € (les majorations du point d'indice en 2023 équivalant à une augmentation des salaires de 2,5% a été intégrée au calcul) donnant lieu, comme prévu dans la convention, à l'émission d'un titre au mois de juin 2024 :

Commune de Sadroc 17 x 1 206,48 € = 20 510,23 €
 Commune de St-Bonnet 8 x 1 206,48 € = 9 651,88 €

Monsieur le 1er adjoint informe que ces coûts feront l'objet d'une révision pour chaque année scolaire à la lumière des effectifs validés par l'Education Nationale et des augmentations de salaire.

PRORATISATION DES SALAIRES DES ATSEM SUR LA BASE DE 1307 HEURES PAR AN

ANNEE 2023 POUR 2024

NOM DE L'AGENT	SALAIRE HORAIRE BRUT + CHARGES	SALAIRE ANNUEL / 1307H	PREVOYANCE TAUX	PREVOYANCE COTISATION AN	RIFSEEP IFSE	RIFSEEP CIA	TOTAL
FERNADES PRATA Marie-Christine	17,66 €	23 082,60 €	8,55% du salaire brut et sur 44% des charges	2 015,74 €	540,00 €	108,00 €	25 746,34 €
DUMAS Emilie	14,80 €	19 344,91 €	2,10% du salaire brut et sur 33% des charges	107,16 €	540,00 €	108,00 €	20 100,07 €
						TOTAL	45 846,41 €

Soit par enfant 1 239,09 €

Sadroc	16 enfants	19 825,47 €
St-Bonnet	8 enfants	9 912,74 €
Saint-Pardoux	13 enfants	16 108,20 €

Pour mémoire pour l'année scolaire 2022-2023, les communes se sont acquittées de : Sadroc : 25 857,09€, Saint-Bonnet : 9 402,58€, Saint-Pardoux : 9 402,58€

Voté à l'unanimité

• AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal, que, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.1612-1, le Maire, si le Conseil Municipal l'y autorise, peut mandater avant le vote du BP des dépenses dont le montant s'élèvera, au maximum, à 25% du Budget voté à la section Investissement l'année précédente soit :

✓ **505 000 € x 25 % = 126 250 €.**

Le vote du BP étant susceptible d'intervenir à une date postérieure à l'arrivée des premières factures d'investissement, cette prise de décision nous paraît être incontournable.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager un montant de dépenses dans la limite de celles prévues ci-dessus.

Voté à l'unanimité

• MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACTES DANS LA CONVENTION DE MISE EN PLACE DE SERVICES COMMUNS POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – APPLICATION DU DROIT DU SOL (ADS)

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : d'approuver la modification de l'annexe 2 de la convention passée entre l'Agglomération et les communes concernant le service commun ADS (convention annexée à la présente délibération) au 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

• AVIS SUR LE PROJET DE STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-5,
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ayant pour objectif de renforcer le rôle des communes au sein des intercommunalités,
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et qui a notamment modifié l'article L.5216-5 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2023 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 11 décembre 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB),

Vu l'arrêté modificatif de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2013 en date du 18 juillet 2014 fixant la composition du conseil communautaire, Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant sur la modification des statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2019 fixant la composition du conseil communautaire de la CABB,

Au vu des diverses évolutions réglementaires opérées ces dernières années et afin d'avoir une lisibilité des domaines d'intervention de la CABB, il convient aujourd'hui de mettre à jour les statuts.

Après plusieurs échanges et de débats lors de la commission inter-pôles du 7 septembre 2023 et du bureau communautaire du 2 octobre 2023, un projet de modification des statuts a été élaboré.

Par délibération du 6 novembre 2023, la CABB a adopté un projet de statuts qui a été notifié à la commune.

Des modifications sont à apporter sur les points suivants :

➤ Action sociale d'intérêt communautaire L'intérêt communautaire a été inscrit dans les statuts adoptés en 2015 par la CABB pour l'enfance jeunesse dans le cadre de l'accueil des 3-17 ans le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires dans les structures suivantes : ALSH Les P'tits Loups à Juillac, ALSH Causse Tot à Jugeals-Nazareth, ALSH Couleurs Loisirs à Saint-Bonnet-l'Enfantier, ALSH Les Enfants de la Couze à Larche. Il est proposé de restituer cette compétence aux communes concernées.

➤ Conformément à l'article L5216-5 du CGCT qui fixe les domaines d'intervention des communautés d'agglomération, 5 compétences de la catégorie optionnelles sont passées en compétences obligatoires :

- En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

- La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

- Eau ;

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 ;

- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sein de l'article L.2226-1. Date de publication : 14/11/2023

➤ Prise d'une nouvelle compétence au titre des compétences facultatives : « Production et gestion d'énergies renouvelables d'équipements ou d'infrastructures communautaires avec possibilité d'adhérer à des SEM ou des SPL »

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, « l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L.

5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement. A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée).

Enfin, la décision de modification sera prise par arrêté préfectoral au 1er septembre 2024.

Voté à l'unanimité

DIVERS

Compte-rendu du conseil d'école

RPI Sadroc, St Bonnet, St Pardoux

Conseil d'école du 14 novembre 2023 (Sadroc)

Présents :

Elus municipaux : Mr Bruzulis (Maire de Sadroc), Mme Vignal (chargée des affaires scolaires Sadroc), Mme Malagnoux (chargée des affaires scolaires St Bonnet), Mme Donnont (Maire de Saint-Pardoux L'Ortigier), Mme Deveaud (chargée des affaires scolaires de Saint-Pardoux L'Ortigier)

Parents d'élèves : Mmes Brousse, Franey, Léger, Llauro, Peyre, Pradignac, Räscher, Verzeaux, Mons, Bouillaguet, Barbier, Mrs Blanc, Ferrate, Dericq.

Enseignants : Mme Auger, Mme Bordès, Mme Maligne, Mme Hot, Mme Meslage, Mme Picaud, M.Morand.

Invités : Mme l'Inspectrice, Mr Maraleix (Maire de St Bonnet), Mme Parvaud, Mme Labaye, Mmc Farrugia (DDEN), Mme Sagne.

Effectifs rentrée 2023

École de Saint-Pardoux : (40 élèves)

Petite Section : 19 Mme Auger et Mme Labaye (12 mardi par an)
Moyenne Section : 21 Mme Maligne

École de Saint-Bonnet : (44 élèves)

Grande Section : 20 Mme Sagne et Mme Labaye (jeudi)
Cours Préparatoire : 24 Mme Picaud et Mme Labaye (lundi et 12 mardis par an)

École de Sadroc : (87 élèves)

Cours Élémentaire 1 : 22 Mme Bordès
Cours Élémentaire 2 : 17 Mme Meslage
Cours Moyen 1 : 24 Mme Hot
Cours Moyen 2 : 19 Mr Mostand et Mme Labaye (vendredi)

Total RPI : (166 élèves)

Pévisions rentrée 2024 : 177 élèves

Elections des représentants de parents d'élèves

École de Sadroc :

Une seule liste 158 inscrits 119 votants 6 nuls 75,32 % taux de participation

Titulaires : Franey Emmanuelle, Léger Emilie, Parvaud Anne-Sophie, Peyre Elodie

Suppléants : Brousse Marion, Llauro Anandine, Pradignac Emmanuelle

École de Saint-Bonnet :

Une seule liste 88 inscrits 74 votants 10 nuls 72,72 % taux de participation

Titulaires : Mme VERZEUX Laurie, Mme MUNS Séverine

Suppléants : Mme RUSCHER Sadrine, Mr BLANC Julien

École de Saint-Pardoux :

Une seule liste 76 inscrits 62 votants 2 nuls 81,58 % taux de participation

Titulaires : Mme BOULLAGUET Julie, Mr FERRARO Ludovic

Suppléants : Mr DERICQ Florent, Mme BARBIER Amélie

Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur de chaque école est approuvé par les membres du conseil.

Évaluation d'École

Les 3 écoles du RPI sont actuellement dans la phase d'auto-évaluation. Elle consiste à faire une analyse du fonctionnement du RPI qui porte sur l'organisation pédagogique, les relations entre les différents partenaires de l'école, la place des élèves dans les apprentissages et dans l'école...

Le rapport d'auto-évaluation doit être remis avant le 2 décembre.

Suivra une phase d'évaluation externe avec des IEN, CPC, directeurs d'école d'un autre département.

PPMS

Chaque école est tenue d'élaborer un PPMS, « Plan Particulier de Mise en Sécurité ».

Ce document précise l'organisation à mettre en place afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes si survient un événement majeur. Ce peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire... ou une intrusion dans l'établissement.

Les enfants ont été sensibilisés aux différentes alertes et ont effectué les exercices alerte incendie et intrusion.

Dispositif PIARE

Le programme PIARE est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles.

Ce programme est basé sur des entretiens spécifiques menés par les enseignants ou d'autres personnels de l'éducation nationale auprès d'enfants de l'école afin de désamorcer les situations conflictuelles.

Dans le cadre de l'évaluation d'école, une enquête a été faite dans chaque niveau sur le bien-être à l'école. Pour les CE2, CM1 et CM2, un questionnaire national a également été proposé.

Projets pour l'année scolaire

École de Sadroc :

Projet CNE :

Depuis l'an passé, l'école réfléchit à la mise en place d'un projet pour favoriser l'ouverture culturelle principalement axé sur le théâtre. Le dossier est en cours de finalisation.

Dans ce cadre, les classes de CE ont débuté un travail sur le théâtre d'ombres. Ils ont travaillé en première période sur l'aspect scientifique avec 3 séances au CRTS de Brive. Ces 3 interventions ont été complétées avec une visite de la médiathèque de Brive, du musée Labriche et du cinéma Le Rex pour les CE1 et du centre ville historique de Brive pour les CE2.

-Rencontres USEP :

CE1/CE2 : course longue et jeux collectifs le 19 octobre à Sadroc (annulée) ; mars, athlétisme le 14 juin à Donzenac, cycle tennis en période 5.

CM1/CM2 : en période 1, école handball avec rencontre à Vignac, le 16 octobre ; course longue et jeux collectifs le 28 novembre à Ste Féréole ; rencontre athlétisme, le 21 mai à Ussac.

Participation de l'ensemble de l'école :

à la quinzaine de l'orientation (04-04 au 07-05-2024),

à la semaine olympique et paralympique (2 au 6 avril 2024) et à la journée olympique, le 25 juin.

- Interventions du Pays d'Art et d'histoire :

CE1 :

Le village au temps jadis, le 25 novembre.

L'école au temps jadis, le 7 décembre.

CE2 :

L'eau, le 21 novembre.

La vigne, le 4 décembre.

CM1/CM2 :

Atelier forêt, 6 juin.

- Interventions du SIRTOM : le 14 novembre.

CE2 : Tri des déchets

CM1/CM2 : Fabrication de papier recyclé

- Intervention de la maison de développement durable d'Aven :

CE2 : 5 février, intervention sur la préservation de l'eau.

- Intervention musicale (Mme Picarda) tous les jeudis pour 3 classes.

Thème de l'année : « Musique d'où viens-tu ? » Projet permettant à chacune des classes de découvrir les différents styles musicaux au fil des périodes historiques étudiées.

-Sorties scolaires :

Projets non finalisés.

- Aide aux devoirs : Une aide aux devoirs assurée par une personne bénévole de la commune fonctionne le lundi et le jeudi pour les enfants de la garderie de Sadroc.

-Cantine :

La cantine s'est inscrite dans une démarche de découverte de « cuisines du monde ». Elle proposera des repas de régions et de pays différents à l'occasion de la semaine du goût et poursuivra régulièrement ces initiatives tout au long de l'année.

Depuis le début octobre, une collation a été mise en place en début de matinée pour chaque classe. Le retour des enfants et des parents est très positif.

-Bibliothèque municipale :

Tous les enfants vont à la bibliothèque, les vendredis, 3 fois par période grâce à des bénévoles de la commune.

- Le Père Noël passera le 15 décembre. Un moment convivial sera organisé avec la mairie pour la fin de l'année.

• Ecole de Saint-Bonnet :

-thème de l'année pour les deux classes : les contes.

Les enfants travaillent tout au long de l'année autour des contes traditionnels et revisités.

Une visite de fin d'année est envisagée à la médiathèque du Père Castor. Si nous le pouvons, nous ferons peut-être également une visite pour voir des loups.

-Sortie cinéma pour Noël le 17 décembre à Uzacole. Le Père Noël passera le 15 décembre.

-Sorties USEP :

Randonnée pour les GS et CP à Uzacole le mardi 17 octobre.

Rencontre course longue-jeux collectifs pour les CP annulée le 19 octobre en raison de la météo.

Rencontre athlétisme prévue le 14 juin pour les CP.

Rencontre gymnastique prévue en mars pour les GS.

Ral traditionnel pour les GS (date inconnue).

-Bibliothèque : emprunt de livres tous les 15 jours pour chaque classe grâce à des bénévoles de la commune.

Les GS profitent de lectures de contes avec la bibliothèque. Les CP devraient avoir des lectures plus ponctuellement (avant les vacances).

-Une intervention du pays d'art et d'histoire est envisagée en période 4 sur le thème de la forêt, avec les CP.

• Ecole de Saint-Pardoux :

Spectacle dans le bus (compagnie Picolo Rigolo) : lundi 27 novembre pour les élèves de PS et mardi 28 pour les élèves de MS.

Collier de Noël offert par la municipalité un après-midi de la dernière semaine.

Le Père Noël passera le 15 décembre, l'APB a passé commande.

- Interventions du Pays d'Art et d'histoire :

"Les Allumés de Chanteix" est une fête des lumières participative qui a pour objet de mettre en valeur le centre bourg et son patrimoine par des installations artistiques lumineuses.

Intervention le 15 janvier au matin pour les PS et le 16 janvier pour les MS : ateliers de peinture sur calque pour l'exposition du 26 et du 27 janvier au soir sur les bâtiments de Chanteix.

Thème de l'année : les métiers.

-Je 11 mars, Amandine Granger nous présentera son spectacle intitulé Sur la Piste des Arts, (métiers artistiques).

En collaboration avec la cantine :

-Costes monochrome : le orange (de la couleur du pantalon du cantonnier) en période 1. concernant les métiers de l'école.

-le blanc : pour la période 2 (la petite boule blanche fête Noël).

D'autres sorties scolaires en lien avec le thème de l'année sont à l'étude mais non finalisés à ce jour.

Les enseignants remercient les communes et l'APE pour les aides au financement de l'ensemble des projets ainsi que les bénévoles qui gèrent les bibliothèques municipales.

Travaux

• Ecole de Sadroc :

- Remplacement de l'ordinateur de la classe de Mme Hot.
- Reprise du mur de la voir Est pendant l'été.
- La demande de tracés dans la cour a été satisfaite.

L'école remercie la mairie et les employés communaux pour les travaux d'entretien réalisés dans les classes et les cours pendant l'été ainsi que pour leur réactivité lors des problèmes ponctuels.

• Ecole de Saint-Bonnet :

- Réalisation du tracé d'un terrain dans la cour. Il manquait une marelle et un circuit autour de la cour pour la course.
- Les porte-manteaux ont été remplacés dans la classe des GS.
- Le TBI de la classe des CP a été changé.
- De nouvelles tables et chaises ont été achetées pour la classe de CP.
- La climatisation a été installée dans les deux classes.
- Une nouvelle imprimante a été installée dans la classe de GS.
- Demande d'une alarme pour le PPMMS attentat-intrusion. Le sifflet utilisé jusqu'à présent n'est pas suffisamment audible.
- emplacements de CO2 en attente.
- Les coffres à jouets sont à remplacer.
- L'armoire électrique a été déplacée et réparée.
- Nous demandons s'il serait possible d'installer un éclairage extérieur entre les classes et le portail de sortie.

• Ecole de Saint-Pardoux :

- Les porte-manteaux (couloir des PS et salle de sieste) ont été rabaisés, le couloir repeint en partie basse.
- les banquettes fixes derrière les portes des couloirs (cours sud) ont été remplacées afin d'éviter la présence de flaques d'eau dans les couloirs.

Nous avons eu la visite de M. LECLERC, Inspecteur Hygiène et Sécurité :

- des détecteurs de CO2 ont été achetés (un dans chaque classe).
- des dosimètres pour évaluer le taux de radon dans les bâtiments ont été posés pour une durée de deux mois et demi.
- des séparateurs de toilettes ont été commandés et seront posés (PS).
- analyse d'eau concernant la présence de plomb hydrique : satisfaisante (RAS).
- un verre doit être posé sur la porte de la réserve donnant sur l'extérieur.
- des remarques ont été émises sur les angles vifs et les parties vitrées en partie basse qui sont à éviter dans les classes.
- il n'est pas possible de récupérer de ciment les plots, en arrondissant les angles, des deux poteaux situés devant la cantine ? De recouvrir d'un film protecteur opaque les vitres situées en partie basse devant la cantine ?

Alarmes à prévoir dans chacune des classes et à la cantine :

- Demande d'une alarme pour le PPMMS attentat-intrusion.
- Demande d'une alarme-incendie.
- Les signaux utilisés jusqu'à présent ne donnent pas satisfaction.

Questions diverses

• Ecole de Sadroc :

Garderie du soir : Pourquoi les enfants doivent-ils rester dans un tout petit espace avec ceux de leur classe et ne peuvent pas circuler librement ? Pourquoi ne peuvent-ils pas aller librement aux toilettes ? ou bien que les grands ne peuvent-ils pas accompagner les petits ? Il y a souvent des accidents...

Les enfants sont positionnés par âge (un groupe maternel, un groupe St Bonnet, un groupe Sadroc). Ces petits groupes permettent une gestion plus sûre de l'espace. Pour les déplacements aux toilettes, les enfants demandent et vont aux toilettes un par un. Le Maire indique qu'on peut se faire sur le fonctionnement avec l'agent communal.

Cantine : problématique du bruit (soit beaucoup trop, soit interdiction de parler). Le Maire indique qu'un point sera fait sur le fonctionnement avec les agents communaux.

Concernant la réflexion sur les toilettes à l'extérieur, y a-t-il eu une avancée ? L'étude pour une réhabilitation de l'école est en cours.

Pourquoi n'y a-t-il pas de séries de livres dans la classe des ce2 ?

Des séries de livres sont présentes dans la classe mais pour se début d'année, par rapport aux objectifs d'apprentissages poursuivis, l'enseignante a fait le choix de débiter avec des documents photocopiés.

Vendredi : interrogations concernant un remplacement en classe de cm2: sujets abordés et absence de devoirs pour le vendredi suivant. L'enseignante s'excuse si le contenu des échanges sur certains sujets a pu heurter, perturber certains enfants. Cela n'était pas son but. Elle a répondu à certaines questions qui auraient peut-être dû être étudiées plutôt que trébuchés. Concernant les devoirs, des leçons ont été données.

• Ecole de St Bonnet :

Le comportement des élèves s'est-il amélioré ?

Il y a de nombreux problèmes de respect dans la classe de CP (depuis plusieurs années). La réunion de rentrée a permis de poser quelques jalons avec les parents afin de travailler la coéducation et tenter d'améliorer la situation afin que les élèves puissent apprendre dans un cadre de travail serein. Des progrès sont à noter. Les enfants sont moins insolents et plus respectueux envers les adultes. Cependant, certains manquent encore de respect envers leurs camarades. Des projets sont réalisés en classe afin de travailler la responsabilisation et créer une cohésion de classe.

Un autre phénomène est à noter : plusieurs enfants disent ne plus vouloir venir à l'école car ils disent être dans la pire classe, qu'il y a trop de bruit, ... Un dialogue positif doit aussi être entendu par les enfants afin que l'ambiance générale s'améliore.

Il y a eu plusieurs remplaçants qui se sont succédés en peu de temps et qui ont créé des angoisses chez certains enfants (des angoisses liées notamment au changement d'habitudes de travail). Malheureusement, la gestion des remplaçants n'est pas du ressort des enseignants de l'école. Un dialogue est fait avec le remplaçant, quand cela est possible, pour expliquer les habitudes et règles de classe mais chacun a aussi sa façon de travailler.

Pourquoi le montant de la cotisation APE est-il plus élevé quand on a 2 enfants que quand on en a 3 ?

L'APE a fait le choix de faire un tarif dégressif par enfant. Pour 1 enfant, 20 € ; pour 2 enfants, 16 € par enfant ; pour 3 enfants, 10 € par enfant.

Devis aménagement du cimetière propose par l'entreprise de SEVE PAYSAGE

Zone de plantation du cimetière haut et bas / Jardin du souvenir / Mur périphérique : 51 235,79 €
Financement possible à hauteur de 80%

Discussion du budget prévisionnel 2024

Véhicule pour le personnel technique
Four ou Piano pour la salle polyvalente
Réhabilitation des vestiaires du stade
Isolation du hangar
Bardage du bâtiment de l'étang
Réhabilitation de la cuisine de la cantine et divers matériels

Organisation de la distribution des colis

Liste 1 : Jean-Pierre Bergeal et Christian Marcou
Liste 2 : Sandrine Deveaud et Loïc Coudert
Liste 3 : Jean-Marc Pouget et Antoine Perrier
Liste 4 : Marina Vidal Da Gama et Philippe Simon

Rédaction du bulletin municipal

Répartition des sujets

Fin de séance : 21 heures

Le secrétaire de séance
Monsieur Loïc COUDERT



Christian MARCOU